



FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS
1, 2^e Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0

AVIS PUBLIC aux contribuables de la Ville de Forestville

Avis public est donné, que le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 13 août 2021, le règlement # 2021-298 relatif à un emprunt de 3 500 000 \$ pour des travaux à l'aéroport de Forestville.

Ce règlement prévoit des subventions de :

1. Agence de développement économique Canada.....	2 650 000 \$
2. Ministère du Transport du Québec.....	191 186 \$
3. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.....	55 400 \$
4. M.R.C. de la Haute-Côte-Nord.....	<u>20 000 \$</u>
Total des subventions.....	<u>2 916 586 \$</u>

Le règlement d'emprunt étant subventionné à plus de 50 %, il n'a pas à être soumis aux personnes habiles à voter.

Le règlement entre en vigueur dès l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Donné à Forestville, ce 13 août 2021

Lison Huard, greffière par intérim

Certificat de publication de l'avis public

Tel que prévu au règlement # 2019-286 adopté le 13 août 2019 par le conseil municipal, je, Lison Huard, greffière par intérim de la Ville de Forestville, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro # 2021-298 sur le site Internet de la Ville de Forestville et aux endroits prévus dans le règlement.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 13 août 2021

Lison Huard
Greffière par intérim